

## Compte-rendu du CM du 30 avril 2014

**Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :**

Monsieur Jean-Arnaud MORMONT qui a donné procuration à Monsieur Arnaud DE MEULEMEESTER

Monsieur Philippe JADOT qui a donné procuration à Monsieur Marc VIVIEN

Madame Mélodye LEOGANE qui a donné procuration à Monsieur Gérard COUTÉ

Monsieur Dominique HUET qui a donné procuration à Madame Stéphanie VIGUIER

a été élu secrétaire Monsieur David LIDA

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2014 a été voté à l'unanimité, après correction :

page 2, point 5 : à la majorité, 25 voix pour, 2 abstentions (Mrs HUET et BOULLAND) et non à l'unanimité.

page 3, point 8 : sont élus à l'unanimité.

page 4, point 9 : ♦ CNAS : Madame LEJEUNE-VIGIER et non Madame LEJEUNE-VIGUIER.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Sur le rapport de Madame PUECH, le Conseil Municipal, à la majorité, **22 voix pour, 2 voix contre (Mme Viguié, M. Boulland), 3 abstentions (M. Huet, Mmes Jaudinot, Vangeon)** accorde au Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### 2. CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La délibération prise le vendredi 25 avril doit être rapportée afin de préserver la représentation des tendances politiques du conseil municipal en cas de démission définitive du conseil municipal d'un membre de la CAO, il convient de désigner les membres ainsi que les suppléants par un scrutin de liste comportant obligatoirement deux listes, celle de la majorité et celle de l'opposition. Cela permettra d'avoir des suppléants par liste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

##### Liste majoritaire

##### Membres :

David LIDA,

Gérard MAHO,

Franck MAES,

Jean-Arnaud MORMONT,

Arnaud DE MEULEMEESTER

##### Suppléants

Liliane LEJEUNE,

Marie-Josèphe LECOMTE,

Gérard COUTÉ

Pierrette RENY

Liste d'opposition

Membres

Dominique HUET  
Stéphanie VIGUIER,  
Daniel BOULLAND

Suppléants

Nathalie JAUDINOT,  
Céline VANGEON

### 3. MODIFICATION DE LA LISTE DES ELUS SIEGEANT AU CCAS

La délibération prise le vendredi 25 avril doit être rapportée afin de porter à 6 le nombre de conseillers municipaux, hors présidence qui siégeront au CCAS. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition suivante :

Membres	Hélène PORTELETTE
	Liliane LEJEUNE
	Marie-Claude FARGEOT
	Philippe JADOT
	Dominique VARFOLOMEIEFF
	Céline VANGEON

### 4. APPROBATION DU CA 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame PUECH, Maire, sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération. Le Conseil Municipal, à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguié, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland), approuve la présentation du Compte Administratif 2013 de la commune.

### 5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguié, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland), fixe pour le période du 1er janvier au 31 décembre 2013, les totaux des masses et totaux des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

### 6. AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à la majorité, 26 voix pour, 1 abstention (M. Huet), statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

### 7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE

Sur le rapport de Monsieur Gérard COUTÉ, le Conseil Municipal vote POUR à chaque vote de chapitres et opérations sauf :

SECTION FONCTIONNEMENT :

011 (charges à caractère général) : 2 voix contre (Mmes Viguié, Vangeon), 3 abstentions (Ms. Huet, Boulland, Mme Jaudinot)

012 (charges de personnel) : 3 voix contre (Mmes Viguié, Vangeon, M. Boulland), 2 abstentions (M. Huet, Mme Jaudinot)

65 (annexe subvention aux associations) : M. Mormont, Rida, Micallef, Mmes Jaudinot, Poisson ne prennent part ni aux débats ni aux votes.

65 (hors subvention aux associations) : 1 voix contre (M. Huet)

66 (charges financières) : 5 abstentions (Mmes Viguié, Jaudinot, Vangeon, Ms. Huet, Boulland)

73111 (contributions directes) : 5 voix contre (Mmes Viguié, Jaudinot, Vangeon, Ms. Huet, Boulland)

SECTION INVESTISSEMENT :

1068 (affectation Résultat Fonctionnement) : 1 abstention (M. Huet)

Les chapitres de la section dépenses : **5 voix contre (Mmes Viguier, Jaudinot, Vangeon, Ms. Huet, Boulland).**

**Le Budget Primitif Principal 2014 de la commune est approuvé à la majorité.**

#### 8. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguier, Jaudinot, Vangeon, Mrs. Huet, Boulland)**, décide de faire évoluer les taux d'imposition de 3,20 % et fixe les taux suivants pour l'exercice 2014 :

14,84 % : Taxe d'Habitation

14,00 % : Foncier Bâti

76,00 % : Foncier Non Bâti

#### 9. APPROBATION DU CA 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame PUECH, Maire, sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote de cette délibération.

Le Conseil Municipal, **à la majorité, 24 voix pour, 3 abstentions (Mmes Viguier, Vangeon, M. Boulland)**, approuve la présentation du Compte Administratif 2013 du budget assainissement.

#### 10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, **à la majorité, 25 voix pour, 3 abstentions (Mmes Viguier, Vangeon, M. Boulland)**, fixe pour le période du 1er janvier au 31 décembre 2013, les totaux des masses et totaux des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion.

#### 11. AFFECTATION DES RESULTATS 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, statue sur l'affectation des résultats de l'exercice 2013.

#### 12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote par chapitres le Budget Primitif Principal du service assainissement – exercice 2014 qui s'établit équilibré en dépenses et recettes.

#### 13. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC

Le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguier, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland)**, approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 29 janvier 2014, relatif à l'évaluation des charges transférées par la commune à la communauté d'agglomération.

#### 14. DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CLETC

Le Conseil municipal désigne **à l'unanimité**, Hirbod DEHGhani-AZAR (titulaire) et Gérard COUTÉ (suppléant) comme représentants de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

#### 15. MEMOIRE FINANCIER RELATIF AUX TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SITUES RUE DE LA GRANGE AUX CERCLES

Dans le cadre de sa politique d'amélioration esthétique des réseaux, la commune de Ballainvilliers a, effectuée des travaux d'enfouissement de ses réseaux électriques, de communications électroniques et d'éclairage public au cours de ces dernières années (en 2006 Rue de Longjumeau et du Rue de Beaulieu, en 2009 Rue des Jardins, en 2013 Rue Saint Sauveur).

Le programme n'étant pas arrivé à son terme, la commune souhaite pour 2014, confier au Sigeif la mission d'enfouissement du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension situé Route de la Grange aux Cercles, entre la Route nationale 20 et la rue des Hauts-Fresnais.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention avec le SIGEIF.

## 16. POURSUITE DE L'EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2013-2014

Monsieur Gérard COUTÉ expose au conseil Municipal que La loi « mobilité » n° 2009-972 du 3 août 2009 a inséré dans la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un article 76-1 qui permet à l'autorité territoriale de remplacer à titre expérimental, pour les années 2010, 2011 et 2012, la notation par un « entretien professionnel ».

Cette expérimentation est reconductible en 2013 et 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prolonger l'expérimentation de l'entretien professionnel 2013/2014.

## 17. REVALORISATION DE LA REGIE PUBLICITAIRE DE L'INFOMAG

Les tarifs actuels ont été votés en octobre 2010. Une remise de 30% est accordée sur la 2e parution et les engagements étaient pris sur une année civile. Le paiement des parutions s'effectuait à réservation, et ce, quel que soit le nombre de parutions.

Il est proposé de rendre plus cohérent les tarifs en valorisant des espaces spécifiques (tarifs à la hausse), en incitant les annonceurs à s'engager pour plusieurs parutions qui ne sont pas forcément consécutives (remise de 20%), en permettant le paiement à parution en cas d'engagement sur plusieurs numéros, en mettant en place le paiement par titre.

Les simulations réalisées sur les numéros déjà parus en adoptant ce nouveau mode de facturation génèrent des revenus supérieurs de l'ordre de 10%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, consent une remise de 20% aux annonceurs pour un engagement sur 2 parutions.

## 18. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE

Suite à l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche qui comporte des modifications imposées par la CAF.

## 19. DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES AUTOMNALES DE BALLAINVILLIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander toutes les subventions auprès de tous les partenaires pour financer les Automnales.

## 20. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR – 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au Trésorier de Longjumeau, des indemnités de conseil pour un montant de 833,38 €.

L'ordre du jour s'est terminé à 22 h.

Le secrétaire de séance,

